



**HAL**  
open science

# Les mères de la patrie révolutionnaire :entre représentation et incarnation du politique (1792-1801)

Anne Verjus, Jennifer Heuer

## ► To cite this version:

Anne Verjus, Jennifer Heuer. Les mères de la patrie révolutionnaire :entre représentation et incarnation du politique (1792-1801). Fournier-Finocchiaro, Laura. Les Mères de la Patrie. Représentations et constructions d'une figure nationale., Cahiers de la MRSH, pp.101-135, 2006. halshs-00145862

**HAL Id: halshs-00145862**

**<https://shs.hal.science/halshs-00145862>**

Submitted on 11 May 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Mères de la Patrie

Caen, MRSH, 3 et 4 novembre 2005, colloque sous la dir. de Laura Fournier-Finocchiaro

**« Les mères de la patrie révolutionnaire :  
entre représentation et incarnation du politique (1792-1801) »**

**Jennifer Heuer**, Assistant Professor,  
University of Massachusetts Amherst, Etats-Unis

**Anne Verjus**, Chargée de recherche au CNRS,  
UMR 5206 -Triangle, ENS Lettres et Sciences Humaines, Lyon.

La « mère patrie » est une notion assez souvent rencontrée dans le cours de la Révolution française. Comme telle, elle est assez bien connue des historiens de la période. Cependant, la connaissance de ses usages et de ses limites, généralement inscrite dans la lignée des travaux fondateurs de Maurice Agulhon sur Marianne, est restée jusqu'à maintenant circonscrite à une approche *iconographique* des représentations féminines du politique. Nous proposons de nous pencher sur la dimension *discursive* de cette imagerie républicaine.

Deux éléments nous ont semblé mériter une attention particulière : premièrement, le caractère maternel, plutôt que féminin, de cette représentation du politique. La question que nous nous sommes posée est la suivante : en quoi la métaphore maternelle permet-elle de renvoyer à des *valeurs* républicaines constitutives de la nouvelle patrie ? Le second élément qui a attiré notre attention, et qui est le pendant de la première, est celui des incarnations maternelles du sentiment patriotique. Autrement dit : quel rôle fait-on jouer aux mères patriotiques dans les discours mettant en scène le sacrifice de soi exigé des « enfants de la patrie » ?

Il nous semble que c'est à la croisée de l'une et de l'autre, de la représentation et de l'incarnation maternelles du politique, que les hommes de la Révolution ont réussi à penser et rendre tangible, pour les hommes d'une nation en voie de constitution, le sentiment mais aussi le lien patriotiques.

## I. LA MÈRE PATRIE

Le thème de l'incarnation féminine de la patrie est un thème récurrent pendant la Révolution. Cela semble évident, depuis qu'un grand nombre d'études ont été publiées sur la question, analysant les images féminines de la patrie, et le mot même de « mère patrie ». Il suffit de renvoyer, par exemple, aux travaux fort connus de Maurice Agulhon, mais également de Madelyn Gutwirth ou de Joan Landes<sup>1</sup>.

Cependant, le caractère proprement maternel de cette représentation de la patrie a été négligé : en effet, Joan Landes, dans son ouvrage le plus récent sur l'iconographie révolutionnaire, met l'accent sur le lien *érotique* qui lie, selon elle, le citoyen à la nation. Peut-être n'est-il pas négligeable. Mais les liens entre la mère patrie et ses enfants, et surtout ses fils, sont également importants dans la mesure où l'image maternelle aide non seulement à promouvoir l'égalité parmi les citoyens mais également à encourager le sacrifice patriotique.

C'est donc à la patrie comme mère que nous nous intéresserons dans un premier temps, et ce à travers les **usages du vocable** d'une part, puis à travers le **sens politique** conféré à cette « représentation » maternelle de la patrie d'autre part.

---

<sup>1</sup> Voir Maurice Agulhon ; Madelyn Gutwirth, *The Twilight of the Goddesses. Women and Representation in the French Revolutionary Era*, New Brunswick, NJ, Rutgers University Press, 1992 ; Joan Landes, *Visualizing the Nation. Gender, Representation, and Revolution in Eighteenth-Century France*, Ithaca & London, Cornell University Press, 2001, 254 p.

### ○ Les usages du vocable « mère patrie »

Les usages du vocable sont récurrents. Il suffit d'interroger le moteur de recherche du site Royet contenant une centaine de discours de la période 89-94, pour obtenir une trentaine de références au vocable « mère patrie » tout au long de la période 1789-1794<sup>2</sup>.

Mais on le trouve également bien avant la Révolution. Rousseau, dans son article « Economie politique », paru en 1755, a proclamé :

Que la patrie se montre donc la *mère commune* des citoyens, que les avantages dont ils jouissent dans leur pays le leur rendent cher, que le gouvernement leur laisse assez de part à l'administration publique pour sentir qu'ils sont chez eux, et que les lois ne soient à leurs yeux que les garants de la commune liberté.<sup>3</sup>

Cette expression, comme bien d'autres de Rousseau, a été souvent lue ou citée par les révolutionnaires. En effet, tout est là, dans ces premiers mots... : « la patrie se montre la mère commune des citoyens ».

Cet usage de la métaphore « mère des citoyens » se retrouve à l'ouverture des Etats-Généraux, où référence est faite aux enfants de cette même « mère commune » ; où il est fait également référence « au peuple des frères », au « roi comme père » et enfin, à la « France comme mère »<sup>4</sup>.

Il ne fait pas de doute que l'imagerie familiale, constitutive on le sait de la pensée du patriarcat de l'ancien régime<sup>5</sup>, reste partie prenante de la pensée du lien politique alors que les députés n'ont, à cette date, pas encore sonné le glas de la monarchie<sup>6</sup>.

Mais ce qui ne fait pas de doute non plus, c'est que la référence particulière au « père de la nation » ne survivra pas à la double mort, symbolique et réelle, du roi, de la royauté et de la puissance paternelle en général. Alors, qu'en est-il de la référence à la mère patrie, dans une nation qui cherche à rompre avec ses origines royales, lignagères et théocratiques ? Comment une image maternelle peut-elle être adaptée à une nation républicaine ? Quelles valeurs républicaines sont associées à la maternité, et quelles valeurs maternelles sont-elles associées à la patrie ?

On constate assez rapidement que, si l'usage de la notion de mère patrie est visible tout au long des années révolutionnaires, c'est à partir de la mort du roi, en 1793, qu'il s'accroît. Autrement dit, c'est bien la République qui fait l'usage le plus abondant de la notion. Quel sens lui donne-t-elle ?

### ○ Le sens politique de la représentation maternelle de la patrie

Pour répondre à cette double question, nous nous sommes appuyées sur un discours prononcé lors de la Fête de la Raison, en 1794, par le citoyen Dulaurent<sup>7</sup>. Ce discours est un tableau

---

<sup>2</sup> Voir à l'url suivante :

[http://www.royet.org/nea1789-1794/archives/journal\\_debats/an/1789/eg\\_1789\\_05\\_05.htm](http://www.royet.org/nea1789-1794/archives/journal_debats/an/1789/eg_1789_05_05.htm)

<sup>3</sup> Voir Jean-Jacques Rousseau, « Economie politique », Encyclopédie.

<sup>4</sup> Séance des Etats-Généraux du 5 mai 1789, sur le site Royet déjà cité.

<sup>5</sup> Voir M. Borgetto, « Métaphore de la famille et idéologies », *Le droit non civil de la famille*, Paris, PUF, 1983 ; J. Merrick, « Patriarchalism and Constitutionalism in Eighteenth Century Parliamentary Discourse », *Studies in Eighteenth-Century Culture*, n°20, 1990, p. 317-330 ; Ainsi que « Fathers and Kings : Patriarchalism and Absolutism in Eighteenth-Century French Politics », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 308, 1993, p. 281-303.

<sup>6</sup> Voir également le chapitre 2 (« Commerce, Luxury, and Family Love ») de l'ouvrage de S. Maza, *The Myth of the French bourgeoisie. An Essay on the Social Imagery, 1750-1850*, Harvard University Press, 2003.

romancé de vingt pages, intitulé *La Bonne Mère* ; il accompagne deux autres tableaux : *Le Bon Père* et *Le Bon Fils*<sup>8</sup>.

Les personnages sont les suivants : une mère et ses quatre enfants, trois filles et un fils. Le fils, 16 ans, parti faire ses études à Paris, a toutes les qualités intellectuelles mais « le cœur n'est pas également formé » ; ses fautes, que l'on suppose morales, lui ayant attiré les reproches vifs de sa mère, il a quitté la maison paternelle. Cette maison paternelle est sous l'autorité de la seule mère, le père s'étant, en bon citoyen qu'il est, engagé sous les drapeaux. C'est à l'éducation de ses trois filles que cette mère s'emploie lorsque s'ouvre la scène. Cette éducation, présentée comme idéale, est décrite de la manière suivante : cultiver leur esprit, former leur cœur, leur enseigner les vertus qui conviennent à leur sexe (modestie, sensibilité, vertu, mémoire, peinture et chant). L'auteur insiste ensuite particulièrement sur le caractère politique de cette éducation maternelle, en montrant que la mère s'attache non seulement à leur faire aimer l'égalité, mais surtout, à la mettre en pratique elle-même, comme mère, dans la fratrie qu'elle élève. Enfin, ultime valeur démocratique qu'elle s'attache à enseigner à ses filles : ne voir dans « tous les hommes que nos amis et nos frères », en leur transmettant le respect des autres en tant qu'humains.

Sur ces entrefaites, le fils prodigue revient, persuadé par ses malheurs que seuls l'amour et la mansuétude maternelles ont une valeur. De fait, cette mère, parce qu'elle est mère, pardonne à son fils. Elle est donc installée non seulement dans la position d'instaurer elle-même, dans la petite société politique qu'est la famille, le partage égalitaire, la non discrimination, mais également le don de soi et le pardon systématique, vertus et valeurs républicaines par excellence.

En effet, ce que l'on retient de ce tableau édifiant, ce sont les fonctions et qualités politiques attribuées à la mère : la famille est la société politique dans laquelle s'enseignent et se pratiquent les valeurs et principes de la nouvelle République. On ne s'étonne pas, dès lors, que cette représentante aimante de l'autorité incarne et divulgue les valeurs typiquement républicaines que sont l'égalité, le respect des autres en tant que frères humains c'est-à-dire à la fois la fraternité et l'universalité, et la douce tolérance à l'égard d'un fils parti se frotter au vent de la liberté.

Or, ce sont presque exactement les qualités que l'on retrouve attribuées, par ailleurs, à la « mère patrie ».

Ainsi, la référence à la patrie comme « mère égalitaire » n'établissant pas de distinction entre ses enfants se retrouve, par exemple, chez l'une des grandes figures de la Convention, Billaud-Varenne, en 1794, lorsqu'il demande que la patrie « serre *indistinctement* dans ses bras tous ses enfants »<sup>9</sup>. Par ailleurs, on rencontre la référence à la patrie comme communauté d'égaux, tous fils d'une seule et même mère permettant de penser l'égalité *de tous* dans une pièce de théâtre jouée en 1794, et dans laquelle l'auteur fait dire à ses personnages qu'entre Républicains, les degrés de parenté ne peuvent se compter car, « enfants d'une même mère », ils ne connaissent d'autre nom que ceux de frères et sœurs<sup>10</sup>. La référence, enfin, à l'autorité maternelle comme l'antithèse du pouvoir arbitraire, non fondé en raison, qu'était le pouvoir paternel du roi de droit divin se retrouve dans la référence systématique aux vertus

---

<sup>7</sup> *La bonne mère*, discours prononcé dans la Section des Tuileries, à la Fête de la Raison, le 20 Frimaire, l'an 2<sup>ème</sup> de la république une et indivisible, par le Citoyen Dulaurent, 20 p.

<sup>8</sup> Voir *Le bon fils : discours prononcé dans la Section des Tuileries, le décadi 10 Germinal, à la Fête de la Raison & de la Vérité, par le Citoyen Dulaurent* ; ainsi que *Le bon père : Discours prononcé dans la Section des Tuileries, le décadi 20 Frimaire, à la Fête de la Raison & de la Vérité, par le citoyen Dulaurent*.

<sup>9</sup> Voir *Rapport fait à la convention nationale, au nom du comité de salut public*, par Billaud Varenne, dans la séance du premier floréal an 2.

<sup>10</sup> *Liberté. Barrau ou les héroïnes républicaines pantomime historique en trois actes, à grand spectacle*, par le citoyen Boge-Villeneuve, représentée pour la première fois sur le théâtre du Lycée des Arts, le nonidi 9 vendémiaire, ex cirque du Palais royal, 30 sept 1794.

protectrices et à l'indulgence de la mère patrie, mère commune qui doit protection et secours à tous :

Mais je doute que ce genre d'adoption puisse se concilier avec les principes: comme citoyens, nous avons tous une mère commune qui est la patrie, et il me paraît impolitique de troubler les idées à ce sujet, par des distinctions. (...) Les enfans abandonnés sont plus particulièrement les enfans de la patrie, dans le sens qu'ils ont plus besoin de ses secours; mais ceux même qui sont l'objet de la tendre sollicitude de leur père, ne laissent pas d'avoir la patrie pour mère commune; elle distribue les secours selon les besoins; mais tous les citoyens, sans exception, sont ses enfans; et on ne conçoit pas d'adoption de ses propres enfans.<sup>11</sup>

Les mêmes éléments se lisent dans ce discours prononcé à Lyon, lors de la Fête du 14 juillet, par le procureur de la République qui prononce ces mots : « Nous sentons combien il est doux d'avoir une patrie. C'est une mère tendre qui chérit tous ses enfans, qui sourit en leur faisant du bien, qui soupire quand elle est forcée de les punir. »<sup>12</sup>

Si la métaphore parentale exprime le lien politique en général, on voit bien pourquoi, en ces temps de remise en cause du pouvoir arbitraire de l'autorité royale et paternelle, le recours à la notion de mère patrie permet de penser l'égalité entre les frères (jusque-là désunis et séparés dans et par les hiérarchies familiale, politique et sociale incarnées par l'autorité patriarcale), leur *appartenance* à une communauté partageable entre tous, sans distinction de rang ou de naissance, *sous la douce autorité* d'une entité symbolisant, via la figure maternelle, la Raison, le respect et la confiance, la protection et le secours dûs à tous.

Cet usage de la notion de « mère patrie » pour penser l'égalité, le partage fraternel et la communauté des humains sous l'autorité d'une incarnation du bien commun n'est cependant qu'un aspect du tableau des mères de la patrie.

Il est un second aspect important des usages de la notion de mère patrie : c'est leur récurrence dans les discours mettant en scène le sacrifice des citoyens à la mère patrie. La mère patrie n'est jamais autant invoquée que lorsqu'il s'agit de célébrer, encourager, inciter les fils à mourir pour elle. Or, c'est justement à ce moment que l'on rencontre également, aux côtés de l'invocation de la mère patrie pour laquelle se sacrifient les fils, les *mères dans la patrie*.

## II. LES MÈRES DANS LA PATRIE

Deux figures de la mère patriotique apparaissent : celle qui **inspire** le sentiment patriotique au point de parvenir à confondre, dans l'esprit du fils, l'amour filial et l'amour de la patrie. Et celle qui agit comme **intermédiaire** susceptible d'inciter ses fils à sacrifier leur vie à la patrie.

### o la figure de l'inspiratrice.

La figure de l'inspiratrice est celle qui, par son sein, dans son lait, diffuse l'amour de la patrie. C'est, ici, le rôle éducatif de la mère qui est recherché.

A cet égard, l'une des figures les plus exemplaires, dans les discours politiques comme dans la fiction, est la mère du jeune Joseph Bara, héros bien connu de l'historiographie

---

<sup>11</sup> Voir entre autres Grenier, *Essai sur l'Adoption, Considérée dans ses rapports avec l'histoire, la morale et la législation*, Paris, Badouin, Vendémiaire an X, p. 60-61.

<sup>12</sup> Voir [http://www.alyon.org/litterature/livres/lyonnais/la\\_croix-rousse\\_sous\\_la\\_revolution/](http://www.alyon.org/litterature/livres/lyonnais/la_croix-rousse_sous_la_revolution/)

républicaine<sup>13</sup>. Ce jeune garçon enrôlé volontaire à l'âge de 13 ans dans l'armée de Desmarres, en Vendée, est assassiné pour avoir refusé de crier « vive le roi ». Bara va très vite devenir le héros de la Convention, immortalisé par ce tableau célèbre de David représentant un jeune éphèbe nu, mourant à la main une cocarde portée sur son cœur. Des pièces de théâtre vont le représenter, dont une en particulier dépeint le rôle joué par la mère dans le patriotisme du jeune garçon. Il s'agit d'une pièce écrite par une femme, Nicole Claude Villiers, et jouée dès 1794, soit quelques mois après la mort de Bara, au moment même où Robespierre, David et Barrère, à la Convention, décident de panthéoniser le jeune garçon, héros républicain par excellence<sup>14</sup>.

La pièce s'ouvre sur la mère et ses jeunes enfants venus de Palaiseau jusqu'en Vendée rejoindre Joseph, alors enrôlé volontaire dans l'armée de Desmarres. A sa mère inquiète de ne pouvoir reconnaître et rendre, un jour, les bienfaits de son fils qui, outre sa solde, lui verse systématiquement le fruit de ses prises militaires, celui-ci répond :

N'est-ce pas moi qui te suis redevable de tout ? Si mon cœur s'enflamme au nom de la patrie ; si j'ai le désir de bien faire, et l'amour de la vertu, n'est-ce pas toi qui me les as inspirés ? (...) Ah combien il m'est doux de n'avoir, pour remplir mon devoir, qu'à me livrer aux sentiments de mon respect et de mon amour envers toi !

La mère est bien l'inspiratrice des sentiments patriotiques de son fils. Lorsque celui-ci, quelques heures après cette ultime entrevue, meurt au cri de « vive la république », la mère, effondrée de perdre son fils aîné, place pourtant l'amour patriotique au-dessus de l'amour maternel ; aussi, à son hôtesse qui se lamente sur ces funestes conséquences de la guerre, la mère rétorque : « la patrie a des devoirs plus sacrés que les miens ». Non seulement la mère éduque son fils, mais elle le donne à la patrie ; elle façonne et ne retient pas. Ce sacrifice consenti par la mère est aussitôt reconnu par la Convention<sup>15</sup>, et célébré avec une emphase particulière par Robespierre dans un discours où il célèbre l'héroïsme du jeune Bara :

Ce jeune homme, dit-il, nourrissait sa mère avec sa paie ; il partageait ses soins entre l'amour filial et l'amour de la patrie ; il n'est pas possible de choisir un plus bel exemple, un plus parfait modèle, pour exciter dans les jeunes cœurs l'amour de la gloire, de la patrie et de la vertu, et pour préparer les prodiges qu'opérera la génération naissante.<sup>16</sup>

Robespierre demande alors pour Bara les honneurs du Panthéon, ainsi que le génie de David pour embellir la fête qui célébrera la panthéonisation du jeune héros. C'est ensuite au tour de Barrère de prendre la parole et de revenir avec force sur la nécessité d'élever un monument à

---

<sup>13</sup> Voir R. Monnier, « Le culte de Barra en l'an II », *Annales Historiques de la Révolution française*, juillet-septembre 1980, p. 321-344 ; ainsi que R. Michel, « Bara, du martyr à l'éphèbe », dans M.-P. Foissy-Aufrère (dir.), *La mort de Bara. De l'événement au mythe. Autour du tableau de Jacques-Louis David*, Avignon, Impr. A. Barthélémy, 1989, p. 43-77.

<sup>14</sup> Voir *Barra, ou la Mère républicaine*, drame historique, en trois actes et en prose, par la citoyenne femme Villiers, représenté pour la première fois sur le théâtre de Dijon, le 5 germinal, l'an second, à Dijon, de l'imprimerie de P. Causse, an 2<sup>e</sup>, 64 p., suivi du décret de la Convention du 8 nivôse an 2, décernant les honneurs du Panthéon à Barra, et de différentes pièces relatives à sa mort, extraites du Moniteur, an 2. Egalement consultable sur Gallica.fr.

<sup>15</sup> La Convention lui accorde une pension de 1 000 livres.

<sup>16</sup> Extrait de la Gazette nationale, ou Moniteur universel, de l'an II, n°100, p. 403 : suite de la séance du 8 nivôse (28 décembre 1793).

la vertu filiale lorsqu'elle est adossée au dévouement patriotique<sup>17</sup> ; il indique par là que nulle ambition, nul orgueil autre que celui de satisfaire aux besoins d'une mère n'a guidé le cœur du jeune Joseph Barra. La piété filiale comme guide de l'action héroïque s'offre donc comme la meilleure garantie de la vertu et de la pureté des intentions patriotiques du jeune fils.

On voit bien comment la mère éducatrice, substitut de l'amour patriotique, rejoint la notion du sacrifice à la mère patrie. Enfin, en mai de cette année 1794, Robespierre prononce un discours dans lequel il revient, une fois encore, sur Barra pour demander qu'il soit rendu honneur à toutes les formes d'amour familial (conjugal, paternel, filial) et que les fêtes célèbrent autant les défenseurs de la patrie, les vieillards vénérables, les jeunes citoyennes, que les mères de famille qui, telles les femmes de Sparte, ont dévoué, avec un abandon sublime, les héros à la patrie :

Barra, enfant héroïque, tu nourrissais ta mère et tu mourus pour ta Patrie ! Barra, tu as déjà reçu le prix de ton héroïsme ; la patrie a adopté ta mère ; la Patrie, étouffant les factions criminelles, va s'élever triomphante sur les ruines des vices et des trônes. O Barra, tu n'as pas trouvé de modèle dans l'antiquité, mais tu as trouvé parmi nous des émules de ta vertu. (...) Pourquoi ne rendrions nous pas le même honneur au pudique et généreux amour, à l'amour conjugal, à la tendresse paternelle, à la piété filiale ? Nos fêtes, sans doute, ne seront ni sans intérêt, ni sans éclat. Vous y serez, braves défenseurs de la Patrie, que décorent de glorieuses cicatrices ; vous y serez, vénérables vieillards, que le bonheur préparé à votre postérité doit consoler d'une longue vie passée sous le despotisme ; vous y serez, tendres élèves de la Patrie, qui croissez pour étendre sa gloire et pour recueillir le fruit de nos travaux.

Vous y serez, jeunes citoyennes, à qui la victoire doit ramener bientôt des frères et des amants dignes de vous ; vous y serez, mères de famille, dont les époux et les fils élèvent des trophées à la République avec les débris des trônes. (On applaudit.) O Femmes françaises, chérissez la Liberté achetée au prix de leur sang ; servez-vous de votre empire pour étendre celui de la vertu républicaine ! ô Femmes françaises, vous êtes dignes de l'amour et du respect de la Terre ! qu'avez-vous à envier aux femmes de Sparte ? Comme elles, vous avez donné le jour à des héros ; comme elles, vous les avez dévoués, avec un abandon sublime, à la Patrie. (On applaudit.)<sup>18</sup>

Dévouement des éducatrices et abandon maternel des fils : tels sont les deux motifs qui reviennent constamment pour décrire le rôle des mères dans la patrie.

Les mères de/dans la patrie doivent concevoir leur rôle comme un support charnel à la pensée abstraite du sacrifice patriotique. Elles sont une incarnation de la Mère Patrie, difficile concept auquel elles offrent la matérialité de leur incarnation. Par l'amour porté à sa mère, le jeune citoyen est censé accepter plus aisément de se sacrifier pour la Mère patrie.

Mais les mères sont aussi, pour le pouvoir politique, des intermédiaires. En témoigne l'héroïsation du sacrifice maternel. C'est notre deuxième figure, celle de la mère comme « incitatrice ».

#### ○ **la figure de l'incitatrice.**

Cette figure de l'incitatrice signifie qu'au-delà du consentement (passif) à sacrifier son fils à la nation, la mère joue un rôle actif en l'incitant à partir en guerre.

---

<sup>17</sup> Sur ces entrefaites, Barrère demande qu'une gravure représentant l'action héroïque et la piété filiale de Barra soit envoyée par la Convention à toutes les écoles primaires pour y retracer « l'exemple le plus pur de l'amour de la patrie et de la tendresse filiale ».

<sup>18</sup> *Discours de Robespierre à la Convention nationale, séance du 18 floréal an II, 7 mai 1794, in Moniteur universel, du 19 floréal an II, 7-8 mai 1794, p. 451.*



Le *Chant du Départ* de Chénier, publié en 1794, est très explicite sur ce point :

Nous vous avons donné la vie, Guerriers, elle n'est plus à vous ; tous vos jours sont à la patrie ; elle est votre mère avant nous. La république vous appelle ; sachez vaincre ou sachez périr.<sup>19</sup>

Il y a là la reconnaissance que les mères sont détentrices d'un droit de regard sur la vie de leurs fils ; et que l'Etat, s'il veut atteindre les fils, dans un contexte où l'enrôlement est encore basé sur le volontariat, doit d'abord convaincre les mères de les laisser partir. Ce droit de regard n'est pas seulement celui de celle qui a donné la vie et en resterait propriétaire ; il est également celui de celle qui compte sur ses fils, comme la mère de Bara, pour subvenir à ses besoins présents ou futurs, lorsque le père n'y suffira plus. Il est courant, dans les discours, d'entendre promettre aux mères que l'Etat saura remplacer les bienfaits de la piété filiale. En témoigne l'empressement avec lequel la Convention octroie, en effet, une solide pension à la mère de Bara.

Les mères dans la patrie sont donc aussi celles qui sont en position d'agir sur les fils pour les inciter à s'enrôler volontairement dans les armées de la République. Non seulement par l'éducation qu'elles leur apportent ; mais par leur propre renoncement au soutien qu'ils constituent.

Le recours au registre émotionnel est déterminant, dit E. Kantorowicz, pour inciter, encourager, récompenser ceux qui vont mourir pour la patrie<sup>20</sup>. Quel plus puissant registre émotionnel que celui de l'amour maternel, du sacrifice à la mère patrie, existe-t-il dans une société qui a rompu avec les références religieuses et les relations seigneuriales qui, jusque-là, constituaient l'horizon du sacrifice de soi ? Le recours à la mère patrie, protectrice universelle d'une communauté de frères égaux vient supplanter l'impossible référence au père de la patrie, incarnation d'un pouvoir patriarcal, arbitraire, hiérarchique honni ; quant aux mères dans la patrie, elles sont perçues et utilisées comme les indispensables intermédiaires, en l'absence des pères, entre le pouvoir étatique et les citoyens appelés au sacrifice patriotique. Est-ce à dire qu'on a d'autant plus recours aux mères, à leur influence et à leur éducation que la société se veut libérale, incitative plutôt que directive, soucieuse de « faire que les hommes veuillent » plutôt que de « vouloir que les hommes fassent », pour reprendre l'expression du très libéral J.-B. Say ?

On peut être tenté de proposer une réponse affirmative à cette question. Il suffit de considérer la société antilibérale qui va suivre les années thermidorienne et directoriales, celle de l'Empire napoléonien qui va voir l'Etat abandonner simultanément tout recours à la mère patrie et toute référence aux mères dans la patrie.

En effet, deux éléments considérables vont permettre à Napoléon Bonaparte de ne plus dépendre des mères pour atteindre les fils : la loi Jourdan qui rend obligatoire le service militaire (et par là, moins central le recours aux mères pour inciter les fils à partir) ; et l'obéissance au père, rétablie par le Code civil sur les jeunes majeurs. La loi et le Père se substituent aux moyens « maternels » d'obtenir que les fils se sacrifient à la Nation. On notera d'ailleurs, pour terminer, que c'est bien le Père de la Grande Nation qui s'offre désormais comme figure incarnative du sacrifice patriotique, et non plus la Mère patrie.

On peut donc supposer qu'un lien étroit existe entre le recours au vocable démocratique de la Mère Patrie, la reconnaissance bien comprise du rôle maternel dans le patriotisme des fils, et

---

<sup>19</sup> Thierry Bouzard, *Anthologie du chant militaire français*, Paris, Grancher, 2000, p. 30.

<sup>20</sup> Voir E. H. Kantorowicz, *Mourir pour la patrie*, PUF, 1984, 144 p.

les structures d'une société libérale rétive à recourir à la force coercitive de la loi et de l'autorité paternelle.

Résumés :

La « mère patrie » est une notion souvent rencontrée dans le cours de la Révolution française et, comme telle, assez bien connue des historiens de la période. Nous avons choisi de nous pencher sur la dimension discursive de cette « imagerie républicaine » à travers deux axes : d'une part, en interrogeant le caractère maternel de cette représentation du politique qui, par sa dimension parentale, semble lui conférer une position de *surplomb* ; d'autre part, en interrogeant les différents types d'incarnations maternelles dans les textes patriotiques : qu'elles y soient glorifiées comme éducatrices ou consolées de la perte de leurs fils, *les mères* sont pensées comme des intermédiaires du pouvoir, placées non plus en position de *surplomb* mais bien entre l'autorité souveraine du politique et les fils qu'elles doivent lui sacrifier

« Mother country » was a frequent term throughout the French Revolution, and as such, well known among historians of the period. But the implications of the term have often remained unclear. We explore the discursive aspects of this imagery through two angles. We look first at political representation, showing how maternal representations could both establish the republican nation as above its citizens and encourage equality among citizen-children. Conversely, we look at patriotic texts in which mothers were glorified as teachers or consoled for the loss of their sons. In such works, mothers were imagined not in a position of superiority, but rather as essential intermediaries between the political power of the sovereign nation and the sons they were to sacrifice to it.

**Jennifer Heuer** est professeur à l'Université de Massachusetts Amherst. Elle travaille sur les liens entre famille, nation et citoyenneté pendant la période révolutionnaire et impériale. Elle a publié *The Family And The Nation: Gender And Citizenship In Revolutionary France, 1789-1830*, Cornell University Press, 2005, ainsi que "Family Bonds and Female Citizenship. Emigré Women under the Directory," in H. Brown and J. Miller (ed.), *Taking Liberties. Problems of a New Order from the French Revolution to Napoleon*, Manchester, Manchester University Press, 2002 ; "Afin d'obtenir le droit de citoyen...en tout ce qui peut concerner une personne de son sexe': devenir ou cesser d'être femme française à l'époque napoléonienne." *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 12, 2000.

Jennifer Heuer, University of Massachusetts Amherst, History Department, Herter Hall, 161 Presidents Drive, University of Massachusetts, Amherst, MA, 01003-9312, USA

[heuer@history.umass.edu](mailto:heuer@history.umass.edu)

**Anne Verjus** est chargée de Recherche au CNRS (UMR 5206 – Triangle, CNRS - ENS-LSH/U.Lyon-2/IEPLyon). Elle travaille sur les représentations et usages politiques du familial et du féminin depuis la Révolution française. Elle a publié *Le Cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002 ; ainsi que « L'invention de la sphère domestique au sortir de la Révolution », in *Annales Historiques de la Révolution française*, janvier 2002 (avec J. Heuer) ; « Entre principes et pragmatisme. Députés et sénateurs dans les premiers débats sur le suffrage des femmes en France (1919-1922) », in *Politix*, n° 51, 2000 ; « Vote familialiste et vote familial. Contribution à l'étude du processus d'individualisation des femmes dans la première partie du XIXème siècle », in *Genèses*, n° 31, 1998.

Anne Verjus, UMR 5206 -Triangle, ENS-LSH, 15, parvis René Descartes, 69 007 Lyon ;  
*Anne.Verjus@ens-lsh.fr*